

# TITRE D'IDENTITÉ POUR UNE PERSONNE MINEURE

Délai de délivrance : variable entre 6 et 8 semaines

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS au 05 46 07 00 23

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE DÉPOSÉ ET LE RENDEZ-VOUS SERA REPORTÉ**

Toutes les pièces doivent être **présentées en originales + copies**

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ valide pdt 10 ans

### ↪ S'il s'agit d'une 1<sup>ère</sup> demande

Acte de naissance en copie originale ou extrait de moins de 3 mois ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans + Livret de famille.

### ↪ S'il s'agit d'un renouvellement :

Restituer l'ancienne Carte d'Identité

↪ **Si la carte est périmée depuis plus de 5 ans** : fournir un acte de naissance en copie originale ou extrait de moins de 3 mois ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans.

↪ **Si la carte est perdue ou volée** : déclaration de vol établie par la gendarmerie ou déclaration de perte établie par la Mairie au **moment de la demande** + acte de naissance en originale ou extrait de moins de 3 mois ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans, sauf pour les mairies dématérialisées + **timbre fiscal de 25€ si non restitution de l'ancienne Carte Nationale d'Identité**

## PASSEPORT valide pdt 5 ans

### ↪ S'il s'agit d'une 1<sup>ère</sup> demande

Carte nationale d'identité en cours de validité ou si la CNI n'est plus valide ou n'en possède pas : acte de naissance en copie originale ou extrait de moins de 3 mois + Livret de famille.

### ↪ S'il s'agit d'un renouvellement :

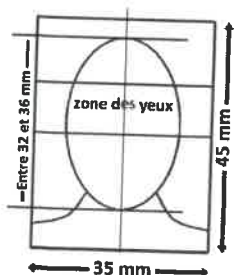
Restituer ancien Passeport  
Fournir une Carte d'Identité en cours de validité ou un acte de naissance en copie originale ou extrait de moins de 3 mois.

↪ **Si le passeport est perdu ou volé** : déclaration de vol établie par la gendarmerie ou déclaration de perte établie par la Mairie au **moment de la demande** + Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou acte de naissance en copie originale ou extrait de moins de 3 mois.

↪ **Timbre fiscal de :** 0 à 14 ans : 17 €  
15 à 17 ans : 42 €

Les timbres fiscaux peuvent être achetés en lignes sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr> ou dans un bureau de tabac

- ↪ **Carte Nationale d'Identité ou Passeport des 2 parents.** La présence de l'un des parents ayant l'autorité parentale est indispensable.
- ↪ **Justificatif de domicile au nom des 2 parents** de moins d'1 an (avis d'impôt revenus, taxe habitation, taxe foncière, facture EDF, téléphone, eau, attestation assurance logement)
- ↪ **En cas de divorce ou séparation des parents** : jugement de divorce en entier.  
En cas de **garde alternée** produire les 2 justificatifs de domicile des 2 parents + leur pièce d'identité.
- ↪ **1 photo d'identité de moins de 6 mois** conforme. Ne rien inscrire sur la photo, ne pas la découper, ne pas la coller sur le dossier.



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005

Les **photos doivent être récentes (moins de 6 mois)** ressemblantes et en couleur. Le fond doit être unis, de couleur claire. Le fond blanc est interdit. Tête nue, sans couvre-chef, ni foulard, ni serre-tête et objets décoratifs. Visage dégagé. Yeux parfaitement visibles et ouverts. Expression neutre et bouche fermée. Le demandeur doit fixer l'objectif, tête droite. Si vous portez des lunettes, vous pouvez les garder si : elles doivent laisser apparaître vos yeux. Pas de verres foncés, pas de reflets de flash, la monture ne doit pas être épaisse. Les photos doivent être **nettes, de bonne qualité, sans pliure, ni trace.**

**La présence du représentant légal + le mineur est indispensable au dépôt et au retrait**